

L'an deux mille dix-huit le 20 Septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 12 Septembre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, BOVEROD Gilles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, DEAN Jacqueline, DEFLISQUE Michèle, MALCAYRAN Jean-Claude ;

Absents excusés : Claudine BOUGEARD

Pouvoirs : Claudine BOUGEARD à Gisèle SIMON

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle

Secrétaire de Séance : Etienne LEROYER

Date de la convocation : 12 Septembre 2018

Ouverture de séance à : 21H05

Séance close à : 23H20

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	9	1	10

1. Validation du CR de la séance du 5 Juillet 2018 ;

Le PV de la séance du 5 Juillet 2018 est mis au vote ; Après un tour de table il est validé ;

VOTANTS : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

2. Délibéré sur la demande de subvention de l'Association « Société de Chasse St-Maurinoise » pour l'exercice 2018 et Décision Modificative n°2/2018 ;

Délib 01/20-09-2018

Monsieur Etienne Leroyer, conseiller municipal et président de la Société de Chasse ne participant pas au débat, **Mme le maire** donne lecture aux membres du conseil municipal du dossier de demande de subvention d'un montant de 400 euros reçu de l'Association « Société de Chasse St-Maurinoise » ;

Considérant que le dossier est complet et que cette association intervient sur le territoire communal pour réguler le gibier, Mme le Maire demande aux membres du conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros à cette association et d'autoriser la Décision Modificative n°2 sur le budget 2018 de 400 euros pour honorer cette dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Valide la Décision Modificative n°2/2018 :**

EXERCICE :	2018					
BUDGET :	Principal					
DEPENSES ou RECETTES :	Dépenses					
CHAPITRE :	65					
ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 400 €	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 400 €	Insuffisance de crédits
Total :		- 400 €	Total :		+ 400 €	

VOTANTS : 9 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

3. Le point sur la situation du multiservices ;

- Liquidation judiciaire prononcée le 12 septembre 2018 ;
- Maître Leray mandataire judiciaire a deux mois pour trouver un repreneur, passé ce délai un commissaire priseur intervient et le matériel est saisi pour vente aux enchères, le fonds est restitué vide ;
- Le fonds est estimé à 60.000 euros ;
- Madame le maire a reçu 4 couples pour la visite du magasin, présentés directement ou par le biais de l'agence Simond, courtier en commerces, et espère que la situation évoluera d'ici le délai des 2 mois ;

4. Etude de la demande de mise en place d'une boîte à livres ;

- Madame le Maire donne lecture de la lettre reçu de Madame Pécharman ;
- L'emplacement sous la Halle ne pourra pas être retenu car cet endroit est régulièrement occupé par les associations ;
- L'occupation du domaine public sera payante, même pour une somme symbolique ;
- L'emplacement sous l'ancien travail, dans le jardin de l'Abbaye, paraît plus judicieux et il faudrait peut-être trouver un meuble plus petit ;
- Sur le principe le conseil municipal valide cette proposition ;

5. Le point sur l'EPF ;

- Madame le maire informe les membres du conseil que la convention a été retournée signée ;

6. Etude du projet de mise en accessibilité Agence Postale/Mairie ;

- Le plan établi par le maître d'œuvre et proposant une accessibilité par la cour arrière de la mairie et de l'agence postale est présenté ; le mur au fond du passage entre l'agence postale et le secrétariat serait donc abattu et la porte existante dans le mur extérieur serait changée ;
- Ce principe est validé par le conseil municipal et madame le maire va demander au maître d'œuvre de chiffrer cette solution ;

7. Information sur l'opération de restauration du clocher de l'ancienne Eglise Abbatiale ;

- Tranche 1 de travaux : 133.257.28 € HT ; à ce jour la subvention de la DRAC à hauteur de 50 % est acquise ; la Région a confirmé que le dossier passerait en commission tout début octobre pour une aide de 15 % ; nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation de l'aide du Département qui devrait intervenir courant octobre pour un taux souhaité de 25 % ;
- Lors de la prochaine réunion du conseil il faudra délibérer sur la demande d'aides pour la tranche 2 de travaux, programme 2019 ;

8. Le point sur le système d'alerte dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et sur l'information pour l'utilisation du défibrillateur ;

- Une cinquantaine de personnes sont inscrites sur le système Alerte Citoyens malgré la date échéance du 15 septembre 2018 il est toujours possible de s'y inscrire à tous moments ; peu de personnes se sont inscrites pour l'information sur l'utilisation du défibrillateur ; Madame le maire souhaite que les présidents d'associations s'y inscrivent ;

9. Le point sur la trésorerie communale ;

- 150 .000 euros à ce jour salaires de septembre et cotisations trimestrielles payées ;

10. Questions et informations diverses ;

- **Etienne Leroyer présente un compte rendu de la réunion du SMERB** du 18 septembre 2018 à laquelle il a assisté à Engayrac ; qualité d'eau moyenne, zone rouge car il y a des traces de pesticides notamment et elle est peu oxygénée ; les ressources sont donc déséquilibrées ; des espèces envahissantes sont présentes (ragondins ou plantes/algues) ; trois groupes de travail ont été formés pour déterminer les priorités d'intervention ; les questions de la réalimentation du cours d'eau et de l'entretien des berges ont été abordées ;

- **Rentrée scolaire** : l'effectif est de 33 élèves à St-Maurin et de 71 sur le RPI ; la vigilance est de rigueur pour la prochaine rentrée ;

- **Compteur Linky communicant** : à St-Maurin il sera déployé de décembre 2018 à mai 2019 ; puis de mai 2020 à octobre 2020 par l'entreprise LS Services ; ce type de compteur sera aussi déployé pour l'eau ultérieurement ; les nuisances de ce compteur sont moindres et bien moins importantes qu'un fer à repasser par exemple ;

- **La fibre optique** : Le Président du Conseil Départemental a communiqué dernièrement sur l'accélération de son développement qui va être réalisé sur 5 ans au lieu de 10 ans ; la pièce maîtresse de cette procédure est l'adressage par la génération d'un code hexaclé pour chaque adresse ; une adresse doit obligatoirement être composée d'un nom de rue et d'un numéro ; dans le village cela est déjà fait mais en campagne les lieux-dits doivent être complétés par un couple nom/numéro de rue ; un groupe de travail est constitué pour trouver des noms de rues en campagne (le numéro sera généré par le métrage séparant l'habitation du point de départ de la rue) puis des devis vont être établis afin de pouvoir monter les dossiers de demandes d'aides avant la fin de l'année ;

Groupe de travail : Etienne LEROYER, Jean-Claude MALCAYRAN, Denise FAURE, Olivier TAILLEFER, Michèle DEFLISQUE ;

- **Madame le maire informe** qu'il y a eu un avenant de 9.000 euros pour les enrobés de la nouvelle STEP ;

- **Devis du pluvial à l'école** : coût approximatif des travaux estimés à 13 700 € TTC côté nord en évacuant dans le caniveau existant le long du chemin de l'école ; des devis définitifs vont être demandés à plusieurs entreprises ;

- **Devis chaudière du presbytère** : le corps de chauffe est mort ; le devis établi pour le remplacement de la chaudière est de 4 220 euros TTC ; ce devis est validé à l'unanimité ;

- **Devis de réhabilitation de l'installation plomberie du local foot** : 1 236 euros TTC pour revoir toute l'installation car il y a continuellement des fuites ;

- **Transfert des installations de foot à l'Intercommunalité** : Madame le Maire précise qu'elle n'a toujours pas de réponse à sa demande écrite du mois de février ; la PAPS était en attente du classement de ces installations ; le courrier du district reçu en début de semaine, à la fois en Mairie et à la PAPS, précise que les infrastructures sont classées en niveau 6 ; Madame le maire

va donc refaire un courrier à la communauté de commune afin de réitérer sa demande de transfert de compétence de l'entretien de ces structures ;

- **Achat de livres pour refaire le fonds documentaire de la bibliothèque de l'école** : en partenariat avec l'Académie la commune serait susceptible de s'engager à financer 1500 euros afin d'acheter des livres pour relancer une activité lecture et reconstituer le fonds de la bibliothèque de l'école conformément aux préconisations officielles ; le conseil municipal est d'accord sur ce principe ; une décision formelle sera prise lors de la prochaine séance du conseil précisant le financement de cette nouvelle dépense ;

- **Remerciements de la Prévention Routière** pour la subvention 2018 quel la commune a attribué ;

- **Invitation de l'OT de Beauville** à destination des présidents d'associations et des élus des 13 communes membres pour le vendredi 19 octobre 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de St-Maurin ayant pour objet : remerciements et restitution des animations estivales 2018.

L'invitation est valable pour 4 personnes aussi Madame le Maire s'y rendra accompagnée de Gisèle SIMON, Jacques DEAN et Gilles BOVEROD.

- **Madame Pécharman** demande la parole pour savoir si l'on peut refuser le compteur Linky : Madame le maire lui répond qu'en cas de panne personne ne pourra intervenir pour réparer ; Par ailleurs, au sujet de l'adressage, elle précise que compte tenu du passé historique de St-Maurin il serait bien de mettre des noms de rue en relation avec l'Histoire ;

Madame le maire lui répond que cela n'est pas judicieux car il faut rester relativement neutre ;

Madame le Maire demande le huis clos :

Les débats à huis clos font l'objet d'un compte rendu séparé ;

- **Question de Jackie DEAN** : ou en est on des travaux de puvial devant chez Mr et Mme York ? Madame le maire va relancer Monsieur Péméja qui est déjà venu sur place cet été ;

- **Prochain conseil le 8 ou le 15/11/2018 à 20h30 ;**

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23 heures 20 ;

Saint-Maurin le 24 Septembre 2018,

**Le secrétaire,
Etienne LEROYER ;**

**Le Maire,
Michèle DEFLISQUE ;**